

République française
Département de l'Hérault

Commune  **de Rosis**

Réunion du 6 avril 2009 à 20 h 30

Membres présents M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Sandrine LECLERCQ - Nathalie MENDES- Eric NAUTRE.

Membres absents et excusés Daniel BOURDON (Pouvoir Jacques MENDES) - Arlette ARAGON (Pouvoir René Magnaldi) - Moïse ROQUES (Pouvoir Germain FARENQ) - Martine CANDEL .

Secrétaire de séance Sandrine LECLERCQ

ORDRE DU JOUR

1. *CA exercice 2008- Budget primitif*
2. *Budget Primitif 2009*
3. *CA exercice 2008- Budget CCAS*
4. *Budget Primitif 2009 CCAS*
5. *CA exercice 2008- Budget de l'eau*
6. *Budget Principal 2009 de l'eau*
7. *Embauche d'un emploi saisonnier.*
8. *Restauration du pont de Rosis*
9. *Préparation de la journée rando de septembre.*
10. *Electrification rurale dissimulation des réseaux secs.*
11. *CCMHL-Modification des statuts- transfert compétence énergie électrique*
12. *Adoption des statuts du syndicat d'adduction d'eau de la vallée de la Mare*
13. *Convention contrat enfance jeunesse,*
14. *Contentieux Communal*
15. *Projet de restauration du Pont Vieux d'Andabre..*
16. *Acquisition foncière DERAf*
17. *Déchets ménagers*
18. *Vente de foncier non bâti*
19. *Projet installation système automatique de sonnerie de la cloche de l'église*
20. *Médecine préventive - nouvelle Convention d'adhésion*
21. *Convention d'assistance technique départementale*

22. *Maison du Mouflon et du Caroux*

23. *Assoc. Com. Forestières-Soutien pour la défense de nos forêts communales*

- *Informations Communales*

1 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif de l'exercice 2008 qui fait apparaître en section de fonctionnement et en section d'investissement les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	226 772, 64 €
Recettes de fonctionnement :	225 180, 10€
Déficit 2008 :	1 592, 54€

:	
Excédent 2007 :	111 179, 48€
Excédent global :	<u>109 586, 94 €</u>

Dépenses d'investissement :	37 478, 28 €
Recettes d'investissement :	59 867, 83 €

Excédent d'investissement 2008 :	22 389, 55 €
Déficit d'investissement 2007 :	20 737, 55 €
Excédent global :	<u>1 652, 00 €</u>

Le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime adopte le Compte Administratif 2008

2 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2009

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du **Budget Prévisionnel 2009**.

Il indique que bien qu'en équilibre, il sera difficile d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées. Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	327 645 €
Recettes de Fonctionnement :	327 645 €

Dépenses d'investissement :	120 176 €
Recettes d'investissement :	120 176 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime adopte le B.P.2009

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET DU CCAS

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif de l'exercice 2008 qui fait apparaître en section d'exploitation et en Dépenses d'Exploitation les résultats suivants:

Dépenses d'Exploitation :	0, 00 €
Recettes d'Exploitation :	0, 00 €

Excédent 2008 :	0, 00€
-----------------	--------

Résultat 2007 : **75,65€**

Excédent global : **75,65€**

Le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime adopte le CA 2008 du CCAS

4 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2009 - DU CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P. du CCAS 2008. Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : **125 €**
Recettes de Fonctionnement : **125 €**

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime adopte le BP 2009 du CCAS

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif de l'exercice 2008 qui fait apparaître en section d'exploitation et en Dépenses d'exploitation les résultats suivants:

Dépenses d'exploitation : 24 097,81 €
Recettes d'exploitation : 34 804,16 €

Excédent 2008: 10 706,35 €
Excédent 2007: 6 633,24 €
Excédent global : **17 339,59 €**

Dépenses d'investissement : 28 427,41 €
Recettes d'investissement : 21 329,31 €

Déficit d'investissement 2008 : 7 098,10 €
Excédent d'investissement 2007 : 22,69 €
Déficit global : **7 075,41 €**

Le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime adopte le Compte Administratif 2008 de l'eau potable.

6 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET DE L'EAU POTABLE 2009

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P. du CCAS 2009. Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : **38 780 €**
Recettes de Fonctionnement : **38 780 €**

Dépenses de fonctionnement : **28 028 €**
Recettes de Fonctionnement : **28 028 €**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime adopte le BP 2009 de l'eau potable.

7 - EMBAUCHE D'UN EMPLOI SAISONNIER (DELIB)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, compte tenu des obligations nouvelles créées par l'arrosage des fleurs et autres travaux d'intérêt général, de recruter durant la période du 1 juillet au 31 août 2009, un jeune étudiant sur la base d'un **20 h 00** hebdomadaire, afin de libérer l'employé communal, qui a un emploi du temps particulièrement chargé durant cette période.

Il demande donc aux membres du Conseil, l'autorisation d'embaucher cet étudiant et d'engager la dépense nécessaire à ce recrutement saisonnier sur le budget 2009.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'embauche d'un emploi saisonnier et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense au B.P. 2009

8 - RESTAURATION DU PONT DE ROSIS

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil que les travaux de restauration du pont de Rosis débuteront **le 20 avril et se termineront le 20 juin 2009**.

Une déviation pour les véhicules de moins de **3,5 t** sera mise en place pendant toute la durée des travaux, à partir du Col de Madale et du col des Avels. Des travaux de restauration de cette voie seront réalisés avant le début des travaux de restauration du pont de Rosis.

Une autre déviation par la route de l'Espinouse sera mise en place pour les Véhicules PL.

Pour information et avis du Conseil

Le Conseil unanime prend acte de l'information.

9 - PREPARATION DE LA JOURNEE RANDO COMMUNALE ANNUELLE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu d'envisager d'ores et déjà la préparation de la journée rando communale programmée en principe, le dernier dimanche de septembre.

Il propose aux membres du Conseil délégués au tourisme et aux autres conseillers d'examiner l'itinéraire à proposer, afin de préparer cette journée et préparer en toute sérénité l'organisation, la communication, les moyens à mettre en place, et de réfléchir si cette rando, se fait sur la journée ce qui (inciterait les clubs de randonnée à y participer), ou si l'on en propose une en matinée et une autre l'après midi.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime prend acte et s'associera à la préparation et à l'organisation de cette manifestation

10 - ELECTRIFICATION RURALE – DISSIMULATION DES RESEAUX SECS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la proposition du nouveau plan de financement de la première tranche de travaux du projet d'enfouissement du réseau basse et moyenne tension, de l'éclairage Public et du téléphone que nous avons programmés dans le village d'Andabre, n'est pas conciliable avec le budget communal de cet exercice budgétaire.

Il précise, que contrairement à ce qui nous avait été proposé une première fois et qui était supportable par la commune, le nouveau plan de financement qui vient de nous être présenté qui s'élève à **272 000 € TTC**, nécessiterait un engagement de la commune sous forme d'emprunt à hauteur de **100 000 €**, ce qui n'est pas compatible avec les finances communales et sa réalisation, mettrait en péril le fonctionnement de notre commune et serait irresponsable.

Il propose donc de renoncer à faire supporter ce projet par la commune, d'attendre, et de le présenter dès l'année prochaine à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut

Languedoc à qui nous avons transféré (via le SIEMEC) nos compétences en matière d'électrification rurale et qui seront effectives le **1er janvier 2010**.

Il demande donc aux membres du Conseil, de sursoir à la réalisation de ce projet sous finances communales et de transférer le dossier à la communauté de communes, qui, de par ses compétences, inscrira cette opération sur l'exercice budgétaire communautaire en 2010.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime approuve la décision proposée par Monsieur le Maire de sursoir à ce projet et de le transférer à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour être inscrit au BP. 2010.

11- CCMHL - MODIFICATION DES STATUTS - COMPETENCE DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE (DELIB)

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc vient de délibérer pour modifier ses statuts pour intégrer la compétence de distribution d'énergie électrique en tant que compétence supplémentaire.

Il propose donc aux membres du Conseil d'adopter cette proposition de transférer à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, la compétence de distribution d'énergie électrique en tant que compétence supplémentaire.

Il indique que considérant qu'il est nécessaire de modifier les statuts, il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition de transfert de compétence.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et à l'intégration de la compétence de distribution d'énergie électrique.

12 - ADOPTION DES STATUTS DU SYND. D'ADDUCT. D'EAU DE LA VALLEE DE LA MARE (DELIB)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que **le syndicat d'adduction d'eau de la vallée de la mare**, dans le cadre de son projet de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, propose l'adoption de nouveaux statuts du Syndicat., nécessaire dans l'enquête de **Déclaration d'Utilité Publique**.

Il propose aux membres du Conseil d'adopter ces nouveaux statuts nécessaires à la DUP pour la mise en place d'un système de protection des captages des sources du syndicat et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime adopte les statuts du Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de la Mare.

13 - COM COM LES SOURCES - CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (DELIB)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la convention fixant les modalités de participation aux activités liées au Contrat Enfance Jeunesse géré par la Communauté de communes « les sources ».

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette convention qui fixe le tarif des familles et la participation de la commune qui s'élève en accueil classique (7h45- 18h15) à 3,60 € jour par enfant et en mini séjour (24h/24) 10,00€ par jour et par enfant.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention et à engager la dépense nécessaire qui sera versée à la Communauté de Communes « les sources » au prorata du nombre de participant de la commune.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

14 - CONTENTIEUX AUGE/COMMUNE DE ROSIS - APPEL ORDONNANCE DE REFERE

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil du déroulement du contentieux qui nous oppose à la famille AUGE.

Il précise que dans le cadre de cette affaire judiciaire il a reçu notification par huissier de Justice, d'une signification d'ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Béziers, qui déboute les deux parties.

Il indique que conscient de notre bon droit, conformément aux dispositions de l'article L.2122 -23 du CGCT, en plein accord avec notre avocat, il a fait appel de cette ordonnance au nom de la commune de Rosis et chargé notre conseil, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'appel de cette ordonnance de référé.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette décision et d'en délibérer.

Pour information et avis du Conseil

Le Conseil unanime prend acte de l'information et approuve la décision du Maire de faire appel.

15 - ANDABRE - PROJET DE RESTAURATION DU PONT VIEUX (DELIB)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, **que le pont vieux d'Andabre** est un ouvrage d'art construit au 11^e siècle, il reliait alors, le hameau d'Andabre au chef lieu de canton.

Il précise que cet ouvrage est répertorié à l'inventaire des ponts de l'Hérault présentant un intérêt architectural ou historique est inscrit à l'inventaire national des monuments historiques.

Il indique que le devis de travaux de l'entreprise AGTP de Castelnaudary 11493 retenue pour réaliser les travaux de restauration du pont vieux d'Andabre, à déjà effectué des travaux de dévégétalisation de la culée rive droite aval qui viendront en déduction du devis proposé.

Il indique que le montant des travaux qui s'élève à **23 555, 00 € H.T**, devra faire l'objet de demande de subventions, auprès des services de l'état, du Conseil Général, du Conseil Régional et à divers autres organismes financeurs (fondation du patrimoine) et à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc dans le cadre des « fonds de concours.»

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à constituer ce dossier qui sera adressé à nos partenaires institutionnels pour le financer et à signer tous actes afférents.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à solliciter les aides nécessaires à sa réalisation.

16 - ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE LA DERAFF (DELIB)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la demande que nous avons formulée auprès de la DERAFF pour acquérir la parcelle de terrain cadastrée E. 682 située « au Prat de la Yéyé » à Douch, afin d'installer sur cette parcelle une fosse septique et un bassin filtrant, a reçu un avis favorable du conseil Général de l'Hérault propriétaire du bien.

Il indique que le prix de la parcelle d'une superficie **de 5 220 m²** a été estimé à **2 350 €** par « **la brigade de France Domaine** » soit **0,45 € le m²**.

Il précise que ce terrain est parfaitement adapté pour recevoir un assainissement collectif et qu'il est desservi par une voie carrossable.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition, tout en considérant que le prix proposé est fort raisonnable et que ce terrain est indispensable à la réalisation de notre projet d'assainissement.

Il sollicite l'autorisation d'inscrire cette dépense, y compris les frais de notaire, au BP 2009.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

17 - DECHETS MENAGERS - MISE EN PLACE DE NOUVEAUX POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que très prochainement la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, afin d'**uniformiser** son mode de collecte sélective, va doter la commune de **PAV** (Points d'apports volontaires, identiques à ceux mis en place dans les autres communes) de plus grande capacité, ce qui diminuera la fréquence des collectes, mais modifiera quelque peu, notre mode de tri actuel.

Il indique que désormais, des ensembles composés de **3 PAV** (Verre – Papier - plastique et boîtes de conserve) seront mis en place dans un premier temps **sur 6 points du territoire communal**, assez éloignés en certains endroits, des points de collectes habituels.

Il précise qu'une information qui sera diffusée prochainement, indiquera les lieux des nouveaux points d'apports volontaires le plus proche des habitations.

Il précise également qu'une communication sur les déchets recyclables sera adressée à tous les usagers pour les aider à s'adapter à ce nouveau mode de tri.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime prend acte de l'information

18 - VENTE DE FONCIER COMMUNAL NON BATI (DELIB)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que Mlle Nathalie Mendes sollicite la commune pour l'achat de deux parcelles de terrain cadastrées l'une section C.73, d'une superficie de 26 a 20 ca, sise à « les Banissous » l'autre, section C. 217 de 74 a 30 ca, sise à Oussière, destinées à la réalisation d'un enclos pour parquer deux de ses chevaux.

Il indique également que Madame Sandrine ROIG sollicite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 750 m² sise au lieu-dit « Cours le haut » cadastrée AD.103.

Il précise que ces terrains ne sont pas constructibles.

Il demande aux membres du conseil d'examiner et de fixer le montant de cession de ces deux parcelles au prix fixé par « France domaine » plus les frais de notaire et d'en délibérer.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire et fixe le prix du m² de ces parcelles à 0,45€, établi selon le prix fixé par France Domaine.

19 - PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE SONNERIE AUTOMATIQUE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il est régulièrement interpellé et ce depuis de nombreuses années pour équiper l'église d'Andabre d'un système de sonnerie automatique permettant de sonner l'angélus et le glas lors d'obsèques.

Il propose donc, avant de prendre une décision définitive, de contacter plusieurs organismes qui installent ce type d'équipement, et de solliciter des devis.

Il charge Daniel Bourdon de s'occuper de ce dossier.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce projet.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime demande au Maire de solliciter les devis nécessaires pour l'installation de cet équipement.

20 - MEDECINE PREVENTIVE - NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le conseil d'administration du centre de Gestion de l'Hérault a approuvé la nouvelle convention d'adhésion au service prévention Médecine préventive pour tenir compte de la réglementation applicable en la matière.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention avec le Président du Centre de gestion de l'Hérault qui a pour objet de déterminer les missions que le service prévention assurera au profit de la collectivité

Avis du Conseil

Le Conseil unanime autorise Monsieur le Maire à signer la Convention proposée.

21- C.G.34 - CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le conseil général de l'Hérault met à la disposition des collectivités maîtres d'ouvrages éligibles, une assistance technique dans les domaines de l'assainissement collectif de la protection de la ressource en eau pour la production en eau potable.

Il indique que la mise à disposition de cette assistance technique doit faire l'objet d'une convention passée entre la commune et le Président du Conseil général de l'Hérault.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Avis du Conseil

Le Conseil unanime autorise Monsieur le Maire à signer la Convention proposée.

22 - TRAVAUX MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les abords de la maison du mouflon et du Caroux vont faire l'objet d'un dallage en pierre de Madale dans le cadre de l'enveloppe prévue par le PER, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes.

Il indique que pour permettre que l'ensemble de cet équipement soit cohérent et ne dénature pas l'esthétique du proche environnement de cet équipement, il y a lieu de réaliser des travaux de dallage et de bétonnage de la voie qui permet d'accéder au refuge.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à réaliser ces travaux et d'inscrire au BP 2009 le montant de la dépense dont le devis s'élève à **7 000 €**.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire

23 - ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de développer des démarches territoriales pour accroître nos actions en tant que gérant propriétaire de la forêt, mais également décideur du devenir de ses produits et gestionnaire de l'espace communal.

Il propose donc, face aux difficultés que nous rencontrons, de nous montrer solidaires pour défendre le régime forestier auquel nous sommes attachés et que nous souhaitons maintenir en adéquation avec nos attentes de prendre une délibération afin de témoigner de notre solidarité pour la défense de la forêt communale et de ses différents enjeux.

Vote du Conseil

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et témoigne sa solidarité pour la défense de la forêt communale.

QUESTIONS DIVERSES

Correspondant de presse local

Le Conseil unanime estime qu'il est urgent de désigner un correspondant local pour rédiger des articles de presse afin de porter à la connaissance de nos administrés les informations sur la vie associative, communale et autres évènements. Il propose unanimement que Nathalie Mendes soit chargée de cette mission. Cette dernière l'accepte.

Le Maire

Jacques MENDES

INFORMATIONS COMMUNALES

PAV = Proposition de lieux d'implantation

(Sur chaque point de collecte sera mis en place un ensemble de 3 PAV (Point Apport Volontaires), un pour le verre, un pour le plastique et un pour les cartons, papiers et conserves.)

1. **Andabre** : vestiaire jeu de boules (Hameau d'Andabre+ la Combe+la Gineste)
2. **Cours** : Parking Cours le haut (Cours le bas et cours le haut)
3. **Compeyre** : place (La Palisse + Compeyre +les Cambous)
4. **Douch** : place (Douch+ perpignan de la Grave+ le Caroussel+le Cabaret)
5. **Les Avels** : parking col des Avels. (lafage+ les Avels+ la matte)
6. **Col de Madale** (Madale-Le Bosc - Rosis- le Cambaut)
7. **Col dela pierre plantée** : (Le Fajas+Sénas + le Turrel+ le Cros)

Décision du conseil

Le conseil adopte cette proposition

C.R des divers conseils syndicaux et des projets et travaux en cours

Syndicat de Télévision (Le Maire)

La part de la commune (2 800€) reste inchangée pour l'exercice 2009. TDF sera une nouvelle fois saisie, pour leur faire part de la mauvaise réception de la chaîne régionale FR 3 par le réseau hertzien.

Travaux d'assainissement (Le Maire ou Daniel Bourdon 2° Adjoint)

Fait part aux membres du Conseil de la fin des travaux d'assainissement dans le hameau d'Andabre. Il indique que le rebouchage des tranchées en enrobé fin, a également été effectué.

La Maison du Mouflon et du Caroux (René Magnaldi 1° adjoint)

Indique que les travaux de réhabilitation de la Maison du Mouflon sont terminés. Restent les travaux relatifs aux abords et aux voies d'accès qui débiteront dans la semaine prochaine.

Une signalétique originale à partir du parking vers la maison du Mouflon est en cours de préparation. Les équipements de communication écran plasma, panneaux d'information, dépliants, etc... Seront mis en place progressivement. (L'inauguration, sous l'égide de la Communauté de Communes, est programmée dans le courant de l'été).

Réseau Touristique et point Info (Martine Candel ou le Maire)

Fait le point sur la participation de la commune à des représentations de l'OT de la Salvetat aux foires et expos et notamment la toute dernière à la galerie commerciale d'un supermarché à Narbonne.

Point info tourisme par (René Magnaldi, délégué communautaire)

Il indique que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a voté lors du BP 2009, une aide financière de 500 € aux points info de Cambon et de Rosis.

Association Bouddhiste (Le Maire, René Magnaldi, Daniel Bourdon)

Indiquent qu'une première rencontre a permis de faire part aux membres de l'association de nos projets de transactions. D'autres rencontres seront programmées pour trouver un terrain d'entente, notamment pour l'acquisition de la source et des terrains proches de l'église.

Règlement assurance AXA- sinistre toiture de la mairie

L'assurance Axa vient de nous adresser en règlement des dommages de tempête selon le rapport d'expertise l'intégralité de la somme du devis de l'entreprise Ségui soit 2 989,40 €.

Il indique qu'afin de nous être agréable il n'a pas été appliqué la franchise de 1 215 €, normalement prévue au contrat (Les travaux débiteront prochainement.)

Travaux de revêtement de la voie dans le hameau de Madale

Contact a été pris auprès de l'entreprise Eurovia, qui va réaliser les travaux de remise en forme de la place de Douch en enrobé fin, pour qu'elle examine la voie qui traverse Madale afin de savoir s'il y a possibilité de réaliser ces travaux en enrobé, et de nous faire un devis du montant des travaux.

